Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre 2012

Le coût économique et social de l'autisme

Déclaration du groupe environnement et nature

Cette saisine parlementaire, initiée par le collectif autisme, permet un coup de projecteur sur ce handicap peu connu par ceux qui n'y ont pas été confrontés. Notre groupe remercie la rapporteure d'avoir amené la section de façon aussi pédagogique et précise vers le cœur de ce sujet passionnant.

Se posent des enjeux de taille : Quelles solutions au coût sanitaire, social et économique que représente l'autisme ? Comment trouver une prise en charge adaptée pour les centaines de milliers de personnes avec autisme ? Comment entourer les familles, former les acteurs ?

Cet avis répond à ces questionnements avec une approche très concrète. Il pose les bases d'une amélioration du diagnostic et de la prise en charge précoce des enfants autistes, pour leur donner un maximum de chances de s'épanouir, à leur façon, et d'acquérir une certaine autonomie. C'est ainsi que seront évités, dans le futur, des coûts sanitaires, sociaux et économiques bien plus importants.

Sans revenir sur l'ensemble des préconisations, quelques points auxquels le groupe environnement et nature est particulièrement sensible :

- renforcer la recherche sur l'autisme et ses causes pour être à la hauteur de l'enjeu : le nombre d'autistes a augmenté parce qu'on en a élargi la définition et parce que le diagnostic s'est amélioré, mais nous ne savons pas si, oui ou non, la prévalence elle-même a augmenté ;
- considérer la recherche comme un tout, en articulant réellement la recherche clinique et celle sur le cadre de vie (aménagements urbains et domestiques) ;
- promouvoir la recherche sur les stratégies éducatives et comportementalistes, sans oublier les approches « alternatives » comme l'utilisation du pouvoir thérapeutique de la musique, des arts plastiques, et des animaux ;
- donner les moyens aux parents de se former et de renforcer leur capacité éducative pour faire face à leur situation souvent difficile ;
- améliorer le repérage et réduire le temps de l'élaboration du diagnostic : une priorité selon notre groupe, et qui nécessite une synergie des dispositifs et des acteurs (rôle des PMI, formation des professionnels, traçabilité des informations de santé...).

Pour conclure, si nous soutenons l'ensemble des préconisations de cet avis de grande qualité pour lequel nous avons voté favorablement, un point mériterait d'être approfondi, à savoir celui des ruptures de parcours. Par exemple, si un adulte autiste qui travaille doit quitter son foyer spécialisé parce qu'il atteint l'âge de 60 ans, où vivra-t-il ? Avec qui ? Pour l'autisme comme pour le handicap en général, notre pays n'est pas à la

hauteur de l'enjeu du vieillissement, ainsi que l'a rappelé Madame la ministre, et c'est aussi le rôle de notre assemblée de le pointer avec force.